

# ORGANISATION MONDIALE

WT/MIN(01)/ST/71

11 novembre 2001

## DU COMMERCE

(01-5671)

---

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

Original: anglais

Quatrième session

Doha, 9 - 13 novembre 2001

### SRI LANKA

Déclaration de S.E. M. K.J. Weerasinghe  
Ambassadeur, Représentant permanent auprès de l'OMC

Permettez-moi tout d'abord d'adresser mes vifs remerciements à l'État du Qatar et à son peuple pour les excellentes dispositions qui ont été prises pour accueillir cette quatrième Conférence ministérielle et rendre notre séjour confortable et agréable.

Sri Lanka reconnaît qu'un système commercial multilatéral renforcé, fondé sur des règles, est un élément important pour un commerce libre et équitable et une économie mondiale solide, et un élément indispensable pour que tous les pays bénéficient de la croissance du commerce international, en particulier les pays en développement comme Sri Lanka, dont le commerce extérieur représente 68 pour cent du PNB. C'est pourquoi nous réaffirmons notre attachement à un système commercial multilatéral fondé sur des règles. Toutefois, M. le Président, nous sommes aussi d'avis qu'il existe bel et bien des déséquilibres et des asymétries dans ce système commercial multilatéral et que les pays en développement n'ont pas eu une part équitable des avantages de la croissance du commerce international dont il est fait état.

Le commerce n'est pas une fin en soi. C'est un moyen pour atteindre une fin, et cette fin doit être un développement humain durable qui réduise la pauvreté. En dépit des possibilités offertes par le Cycle d'Uruguay, de nombreux pays en développement continuent de participer au commerce mondial dans une proportion marginale qui va en s'amenuisant. Contre toute attente, les Accords du Cycle d'Uruguay n'ont pas ouvert les marchés des pays développés aux produits des pays en développement présentant un intérêt pour l'exportation. La persistance dans les pays développés de crêtes tarifaires, d'une progressivité des droits et d'obstacles non tarifaires tels que règles d'origine arbitraires et complexes, obstacles techniques au commerce, mesures sanitaires et phytosanitaires utilisées à des fins protectionnistes, ou abus de mesures antidumping ou compensatoires et de sauvegardes, ont des répercussions graves sur le commerce et les perspectives de développement des pays en développement. Nombre de ces mesures aux frontières ont empêché ces pays de récolter les fruits de la libéralisation du commerce. La Conférence ministérielle devrait par conséquent s'attaquer aux effets néfastes de ces mesures et chercher à les éliminer. Il importe, maintenant plus que jamais, que les résultats de cette conférence constituent un pas décisif sur la voie d'une nouvelle forme de commerce mondial incluant tous les pays et assurant une répartition équitable des avantages. Dans ce contexte, le programme de travail qui sera arrêté à Doha devrait ménager aux pays en développement une flexibilité suffisante pour mettre en œuvre ces résultats et faire du développement la dimension centrale de ce programme.

De l'avis de Sri Lanka, la Conférence ministérielle de Doha devrait donc avoir pour objectif principal de convenir d'un programme de travail réalisable dont tous les pays Membres bénéficieront. Je souhaiterais maintenant revenir sur ce que pense Sri Lanka de certaines questions qui sont au cœur du débat sur le programme de travail à définir.

J'aimerais aborder en premier lieu les problèmes de mise en œuvre. Les pays en développement en ont recensé plus d'une centaine, qui proviennent d'une application des accords insuffisante ou erronée, dans l'esprit et dans la lettre, dus pour certains, à une mauvaise interprétation des dispositions des Accords de l'OMC, pour d'autres aux asymétries et aux déséquilibres inhérents à ces accords. Sri Lanka réaffirme qu'il faut appliquer de manière complète et fidèle les Accords du Cycle d'Uruguay et corriger les déséquilibres qu'ils suscitent, et qu'il s'agit là d'un pas important pour instaurer la confiance et renforcer la crédibilité du système commercial multilatéral.

La décision concernant les questions liées à la mise en œuvre n'offre de remède que pour la moitié environ des propositions, après deux ans de délibérations. Les résultats obtenus jusqu'ici sont loin de répondre à nos attentes. Il est donc impératif d'accroître les possibilités d'accès aux marchés pour les petits fournisseurs dans le cadre de l'Accord sur les textiles et les vêtements (ATV), de prévoir la flexibilité nécessaire et de consentir des prorogations de délai aux pays visés à l'Annexe VII de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (SMC), et de faire en sorte que ces mesures fassent partie intégrante des résultats puisqu'elles répondent aux besoins du développement des petits pays en développement tels que Sri Lanka.

Pour ce qui est des autres questions de mise en œuvre, ma délégation partage l'idée que toutes les questions en suspens devraient faire partie intégrante du programme de travail d'après Doha que nous sommes en train d'établir, et que tout accord intervenant au début de ces négociations devrait être traité conformément aux dispositions du paragraphe 40 du projet de déclaration.

En ce qui concerne les normes fondamentales du travail, bien que de nombreuses délégations aient exprimé de sérieuses réserves quant au fait de mentionner les normes du travail lors du processus de consultation de Genève, le texte du 27 octobre a en fait été renforcé par l'ajout d'une phrase à ce sujet. Ma délégation a beaucoup de difficultés à accepter qu'il soit fait référence aux normes du travail dans la Déclaration ministérielle.

De même, en matière de commerce et d'environnement, nous estimons, comme de nombreux autres pays en développement, que le programme de négociation de l'OMC ne devrait pas être élargi à ces questions et que la Déclaration ministérielle ne devrait donc pas y faire référence à ce stade.

Comme nous l'avons dit plus tôt, l'objectif principal de la Conférence ministérielle de Doha, du point de vue de Sri Lanka, est de convenir d'un programme de travail réalisable dont tous les pays Membres bénéficieront. Sri Lanka partage donc avec de nombreux pays en développement l'idée que les négociations prescrites par les Accords sur l'agriculture et les services, l'extension des indications géographiques visant à conférer une protection additionnelle aux produits autres que les vins et les spiritueux, les examens prescrits par les Accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC), etc., constituent un programme de travail vaste et complexe. Par conséquent, y ajouter des points supplémentaires fera peser une charge excessive sur les pays en développement qui ont déjà beaucoup de mal à participer effectivement au processus de l'OMC et à mettre en œuvre les engagements pris dans ce cadre. La Conférence ministérielle de l'OMC de Doha devrait donc, tout en rejetant une approche mercantiliste des négociations sur le commerce, arrêter des mesures spécifiques de mise en œuvre et engager l'OMC à rééquilibrer les Accords existants dans le courant des deux années à venir.

Pour ce qui est de l'agriculture, ma délégation est fermement convaincue que le traitement spécial et différencié devrait faire partie intégrante des négociations et être incorporé dans la liste de concessions et d'engagements. En conséquence, le texte du projet de Déclaration du 27 octobre tel qu'il est rédigé est le minimum acceptable pour ma délégation. Par ailleurs, les préoccupations des pays en développement concernant la sécurité alimentaire, qui diffèrent nettement des préoccupations des pays développés, doivent apparaître clairement. À cet égard, il serait bon que la Déclaration de

Doha reprenne la proposition présentée par le Groupe des pays en développement concernant la création d'une catégorie développement de façon à disposer des instruments nécessaires pour ménager une flexibilité permettant de prendre des mesures à la frontière et de recourir à des clauses de sauvegarde spéciale.

Les recommandations faites par le Comité de l'agriculture sur la mise en œuvre de la Décision de Marrakech sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés (PMA) et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires ne répondent pas à nos attentes. Toutefois, nous acceptons ces recommandations dans la mesure où nous pensons qu'elles constituent un début de mise en œuvre de cette décision. Nous espérons bien qu'il y aura une référence aux pays en développement importateurs nets de produits alimentaires qui fera partie intégrante d'un mandat élargi concernant l'agriculture. Il est fait référence à ce groupe de pays dans le préambule de l'Accord sur l'agriculture. L'article 16 de l'Accord porte spécifiquement sur les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. En conséquence, les problèmes et préoccupations de 19 pays en développement importateurs nets de produits alimentaires et de 49 PMA, soit au total 68 pays Membres de l'OMC, devront être pris en compte dans un mandat élargi sur l'agriculture. En outre, Sri Lanka pense aussi que le programme de l'OMC pour ces deux prochaines années devrait être axé sur la réforme du commerce agricole en vue d'améliorer la sécurité alimentaire, et sur le renforcement de l'accès aux marchés pour les pays en développement, en abordant la question des tarifs élevés et de la progressivité des tarifs dans ce secteur dans les pays développés.

À propos des services, tout en reconnaissant que les négociations progressent de façon satisfaisante, nous réitérons la nécessité de libéraliser le mouvement des personnes physiques et d'éliminer les restrictions connexes au titre du mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). À cet égard, Sri Lanka partage l'opinion d'un grand nombre de pays en développement selon laquelle, si aucune mesure positive n'est prise concernant le mode 4, nous aurons des difficultés à poursuivre les négociations concernant les services. Comme c'est là un domaine important où les pays en développement bénéficient d'un avantage comparatif, il serait bon que les pays développés libéralisent leur marché du travail. Les négociations sur les services eu égard aux pays en développement devraient reposer sur des engagements volontaires par secteur, et sans pression extérieure en faveur d'une libéralisation hâtive ou inconsidérée.

S'agissant des ADPIC et des indications géographiques, c'est là une question de commerce importante pour un certain nombre de pays, y compris Sri Lanka. Nous donnons une grande priorité à l'extension de la protection des indications géographiques à des produits autres que le vin et les spiritueux. Il nous est donc difficile de souscrire au texte actuel et nous appuyons résolument un texte selon lequel l'achèvement des négociations relatives à l'établissement d'un système de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins et spiritueux coïncide avec l'achèvement des négociations relatives à l'extension, à d'autres produits, d'une protection accrue des indications géographiques, au même titre que pour les vins et spiritueux.

Eu égard à l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, Sri Lanka estime aussi que cette question devrait occuper une place importante dans les délibérations de la Conférence ministérielle de Doha, cette question étant très largement reconnue parmi les pays Membres. En ce qui concerne la Déclaration ministérielle sur les droits de la propriété intellectuelle et la santé publique, il a été noté à maintes reprises que la question des droits de propriété intellectuelle et la santé publique englobe la question de l'accès aux médicaments, mais ne se limite pas à cette seule question. En conséquence, il serait bon que ce projet de déclaration affirme la détermination des Membres à mettre en œuvre et interpréter l'Accord sur les ADPIC d'une manière qui appuie les politiques de santé publique, sans impliquer qu'il s'agit uniquement de l'accès aux médicaments existants et à la recherche-développement portant sur de nouveaux médicaments.

En outre, il faudrait reconnaître explicitement que rien dans l'Accord sur les ADPIC n'empêche les Membres de l'OMC de prendre des mesures pour protéger la santé publique. Dans cet esprit, il serait bon d'appuyer la clarification et l'interprétation de l'Accord sur les ADPIC contenues dans la Déclaration ministérielle sur les ADPIC et la santé publique, qui autorisera et encouragera les Membres, en particulier les pays en développement et les pays Membres les moins avancés, à recourir à la plus grande gamme possible de mesures politiques pour protéger et promouvoir la santé publique, y compris le droit des pays à accorder des licences obligatoires pour les produits fabriqués localement, à importer et exporter et à permettre des importations parallèles. Il est donc impératif que l'Accord sur les ADPIC soit examiné d'un point de vue favorable à la santé publique et au développement.

En outre, Sri Lanka est en faveur de la clarification des rapports entre l'Accord sur les ADPIC et la Convention sur la biodiversité, en traitant de la question de la protection des connaissances traditionnelles, des plaintes en situation de non-violation et du transfert de technologie.

Pour ce qui est des textiles, nous considérons, étant donné la libéralisation très limitée des échanges, qu'il y a un besoin immédiat d'intégration réelle du secteur des textiles et des vêtements pour les articles qui font l'objet de restrictions contingentaires spécifiques, et d'un renforcement réel des possibilités d'accès pour les petits fournisseurs de pays en développement. Les mesures correctives à cet égard devraient porter notamment sur l'accélération de la libéralisation, l'augmentation des contingents pour les petits fournisseurs sur la base de la majoration du coefficient de croissance et le recours à un moratoire concernant les mesures antidumping, les mesures compensatoires et les mesures de sauvegarde auxquelles ont recours les pays industrialisés.

En ce qui concerne le commerce et l'investissement, Sri Lanka, qui reconnaît l'importance des investissements étrangers dans son processus de développement économique, serait flexible sur le sujet du commerce et des investissements s'il se dégage un consensus explicite en faveur des négociations.

À propos des autres éléments du programme sur le commerce et la concurrence, nous considérons qu'il s'agit d'une question complexe. En conséquence, nous ne savons pas encore dans quelle mesure des règles multilatérales sont adaptées à cette question et quelles incidences elles pourraient avoir. Nous pensons donc que les délibérations sur cette question au niveau du groupe de travail devraient se poursuivre jusqu'à ce qu'un consensus explicite se dégage.

Pour ce qui est des marchés publics, ma délégation ne voit pas clairement quels éléments particuliers concernant la transparence feront l'objet de négociations. Par ailleurs, le texte précédent mentionnait spécifiquement lui aussi que les questions liées au respect de toute nouvelle obligation dont on sera convenu seront abordées dans les négociations, compte tenu de la situation des pays en développement et pays les moins avancés participants. On retrouve cela dans l'expression - les questions relatives à la nature des engagements et à leur mise en œuvre seront traitées dans les négociations. Cela montre clairement qu'il n'y aura aucune flexibilité quant à la question du respect des obligations. Nous partageons également l'opinion selon laquelle la question de la transparence des marchés publics n'est pas encore mûre pour des négociations et il nous est donc difficile d'accepter des négociations.

En ce qui concerne la facilitation des échanges, tout en reconnaissant son importance, Sri Lanka est préoccupée par l'application de règles uniformes obligatoires dans ces domaines à un stade précoce de développement dans les pays en développement. Nous avons la ferme conviction qu'il y a lieu d'accroître l'assistance technique et financière afin d'atteindre un certain niveau de développement économique à partir duquel des règles pourraient être appliquées. C'est pourquoi nous préconisons une approche progressive consistant à reconnaître dans un premier temps le rôle de la facilitation des échanges, puis à convenir de principes non contraignants. Il faudrait aussi préciser si la facilitation des échanges sera soumise au Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Pour ce qui est des négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, nous serions en mesure de nous associer au consensus visant à mener des négociations, à condition de recevoir la ferme assurance que les crêtes tarifaires et la progressivité des droits de douane dans les pays développés seront globalement réduits. Par ailleurs, il conviendrait aussi d'affirmer que l'action des pays qui ont libéralisé ce secteur en toute autonomie sera pleinement reconnue, selon des critères multilatéraux. En outre, toute négociation éventuelle sur les droits non agricoles devrait être fondée sur les droits consolidés. Outre les dispositions pertinentes de l'article XXVIII*bis*, il conviendrait aussi de faire explicitement référence au paragraphe 8 de l'article XXXVI de la Partie IV du GATT de 1994.

Pour ce qui est du commerce électronique, Sri Lanka est consciente des bénéfices que les pays en développement pourraient en retirer. C'est la raison pour laquelle nous jugeons indispensable de poursuivre le programme de travail sur le commerce électronique, et réaffirmons la nécessité de combler le fossé numérique. Tout en facilitant l'accès à la technologie moderne, il y a lieu d'éliminer toutes les restrictions qui empêchent les pays en développement de participer au commerce électronique.

En ce qui concerne la coopération technique et le renforcement des capacités, Sri Lanka estime que l'OMC doit reconnaître qu'il s'agit d'une question essentielle de son programme de base. C'est pourquoi, pour atteindre les objectifs de la coopération technique et du renforcement des capacités, il y a lieu de consolider les finances en attribuant des crédits inscrits au budget ordinaire et en obtenant l'engagement, de la part des pays développés, d'augmenter considérablement le financement de l'assistance technique liée au commerce et du renforcement des capacités.

Enfin, Sri Lanka partage l'avis selon lequel il faut faire en sorte que le traitement spécial et différencié prévu dans les Accords de l'OMC soit plus précis, plus efficace et plus opérationnel, et qu'il devienne obligatoire. À cet égard, nous soutenons sans réserve la proposition d'un accord-cadre sur le traitement spécial et différencié, dont les dispositions tiendraient compte des objectifs et des aspirations des pays en développement. Par ailleurs, en ce qui concerne les propositions en vue de la création de groupes de travail sur le commerce et les finances, le commerce et la dette, et le transfert de technologie, nous estimons qu'un simple "examen de toutes les recommandations éventuelles" serait insuffisant, qu'un examen approfondi de cette question devrait être mené dans les groupes de travail et que des recommandations devraient être formulées pour la cinquième Conférence ministérielle.

S'agissant des questions relatives aux PMA, nous partageons le point de vue selon lequel les questions prioritaires intéressant les PMA visées dans la Déclaration de Zanzibar n'ont pas été suffisamment prises en compte dans la Déclaration. Par ailleurs, il y a lieu d'accélérer l'accession des PMA à l'OMC, en veillant à ce que les concessions et les engagements faits par ces pays soient compatibles avec leurs besoins de développement, leurs ressources et leurs moyens institutionnels.

Je tiens ici à insister sur un point qui n'a pas encore reçu toute l'attention qu'il mérite de la communauté internationale. Il existe un nombre non négligeable de petites économies vulnérables aux chocs extérieurs, dont la voix n'est pas entendue dans les enceintes internationales. Il est indispensable de reconnaître que ces pays sont de plus en plus marginalisés dans le système commercial multilatéral, et de trouver les moyens de remédier à cette situation. C'est pourquoi il est indispensable que les Membres de l'OMC recensent les problèmes propres à ces petites économies et conviennent d'un programme de travail en vue de les résoudre avant qu'ils ne s'aggravent. C'est la raison pour laquelle ma délégation adhère sans réserve à la proposition de programme de travail visant à examiner les questions relatives au commerce des petites économies, et est favorable à ce que le Conseil général recommande des mesures à la cinquième session de la Conférence ministérielle.

Permettez-moi de souligner que l'issue de la présente Conférence ministérielle aura nécessairement d'importantes répercussions, notamment sur les petites nations commerçantes du

monde en développement comme Sri Lanka. En effet, les enjeux d'une issue positive sont considérables, en ce sens que nous avons tout à gagner d'un renforcement et d'une consolidation du système commercial multilatéral. Cependant, si cette conférence échoue, ce sont les petites économies comme la nôtre qui se ressentiront des conséquences d'un éclatement éventuel du système commercial mondial et d'une tendance de plus en plus marquée vers le régionalisme et le bilatéralisme surtout dans le contexte actuel de récession de l'économie mondiale. C'est pourquoi il est indispensable que toutes les parties intéressées parviennent à des compromis pragmatiques, réalistes et viables, garants d'un résultat final équilibré.

La présente Conférence ministérielle est d'autant plus importante pour l'ensemble du système commercial multilatéral qu'elle a pris la décision historique d'accepter l'accession de la République populaire de Chine à l'OMC. Au nom de Sri Lanka, j'ai le plaisir d'adresser mes sincères félicitations à S.E. le Ministre du commerce extérieur et de la coopération économique de la République populaire de Chine et à sa délégation en ce moment crucial de l'histoire du GATT/de l'OMC. Nous avons la ferme conviction que cette accession non seulement apportera des avantages tangibles à la Chine elle-même, mais aussi, plus généralement, qu'elle confèrera définitivement au système commercial multilatéral ancré dans l'OMC le caractère universel dont il a réellement besoin et auquel il aspire depuis longtemps. Sri Lanka se déclare disposée à coopérer avec la Chine de manière constructive dans ce forum multilatéral dans l'intérêt de tous. En ce qui concerne l'accession de nouveaux Membres à l'OMC, nous sommes convaincus que des pays de notre région, comme le Népal et le Bhoutan, et d'autres comme la Russie et l'Arabie saoudite ainsi qu'une multitude de pays candidats seront en mesure d'accéder à l'OMC dans un très proche avenir.

---